



LE CENTRE D'INFORMATION ET DE PREVENTION

OBJECTIFS

Ce centre a pour objectif de mieux anticiper et prévenir les difficultés financières, économiques, juridiques et techniques des entreprises. Il permet de mieux gérer la crise et de mieux utiliser les procédures amiables trop souvent méconnues.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Toutes les entreprises dont le siège relève du Tribunal de Commerce de Belfort-Montbéliard.

MODALITES

- Le CIP est composé d'un ancien juge du tribunal de commerce, d'un expert comptable et d'un avocat qui vous accueilleront, à votre demande sur rendez-vous le premier jeudi du mois, à partir de 14h00 dans les locaux de la CCI 90
- Le CIP informe et oriente gratuitement et confidentiellement les chefs d'entreprises en difficultés. Au moment de la prise de rendez-vous, aucun nom ne vous sera demandé mais seulement un numéro de téléphone.
- Une seule entrée pour accéder au CIP : votre contact à la CCI 90 au 03 84 54 54 00

A NOTER

Une détection et un traitement amiable précoces des difficultés augmentent très fortement les chances de redressement par rapport à une procédure judiciaire.

Le CIP est le fruit d'un partenariat entre le Tribunal de Commerce, la CCI, l'ordre des avocats inscrits au barreau de Belfort et des experts comptables.

CONTACTS

Valérie BRETEY, Direct CCI
CCI du Territoire de Belfort
Tél. 03 84 54 54 00 – direct.cci@belfort.cci.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Téléchargez la fiche complète d'informations sur www.lesitedeschefsdentreprise.fr et sur www.belfort.cci.fr